



Prestations du RQAP et journées de maladie monnayées

Au courant du mois de juin, les centres de services scolaires monnayeront aux employés le solde de leur banque de journées de maladie (voir texte au verso). Pour une personne qui reçoit des prestations du RQAP, il s'agit d'un revenu concurrent qu'il faut déclarer au RQAP.

Au CSSMV, les journées de maladie seront monnayées le 25 juin 2026 et cette paie correspondra à la période de 2 semaines du 14 juin 2026 au 27 juin 2026.

Comme il y a une limite au montant qu'il est possible de gagner de façon concurrente aux prestations du RQAP, sans réduction desdites prestations, il pourrait être préférable de suspendre ses prestations du RQAP pour la période de 2 semaines visées par la paie au lieu de les déclarer.

Pour plus d'informations, vous pouvez suivre le lien : www.syndicatchamplain.com/2023/05/30/rqap/.



Pour celles et ceux qui seront présents à la soirée de fin d'année à l'école secondaire De Mortagne, le 19 juin, nous avons quelques rappels à vous transmettre, vous trouverez toute l'information sur notre site Web.

Si nous n'avez pas encore acheté votre billet, c'est le temps de le faire!

Bonnes vacances!

Tous les mois de juin, au moment d'écrire le dernier numéro de *l'Info-enseignant*, je vous souhaite un repos estival bien mérité après une année scolaire bien mouvementée. Mais cette année, c'est encore un euphémisme et on ne sait plus trop comment le dire!

Alors disons les choses comme elles le sont. Ce fût, encore une fois, une année extraordinaire. Ensemble, nous avons traversé une autre année de défis. Tantôt trop lentement, tantôt beaucoup trop rapidement pour tout ce qui resterait à faire, les derniers mois se sont écoulés à tenter de se rendre en juin en un seul morceau.

L'essentiel, c'est que dans toute cette année mouvementée, vous avez été au cœur de la vie des jeunes, une fois de plus, pour faire en sorte de les amener à bon port le mois de juin venu. Chaque jour, vous inspirez, guidez et soutenez vos élèves, leur offrant non seulement des connaissances académiques, mais aussi des valeurs et des

compétences essentielles pour leur avenir. Votre influence va bien au-delà des salles de classe; vous êtes des piliers dans le monde scolaire, contribuant à façonner les citoyens de demain.

Merci! Pour vos élèves, d'abord et avant tout. Merci aussi pour votre professionnalisme, pour votre résilience et pour votre disponibilité.

Un merci spécial aussi à toute l'équipe syndicale, notamment aux collègues délégués. Votre implication est vraiment essentielle à notre organisation. Vous êtes nos yeux et nos oreilles dans vos milieux!

Puis, l'été se pointe enfin. Nous y sommes presque!

Très bientôt, ce sera le moment de peser sur pause et de refaire le plein d'énergie. Prenez le temps de vous détendre, de vous amuser et de profiter de chaque moment.

Sur ce, à bientôt et surtout, bon été!

Caroline Manseau

Session d'examens juin 2026 au secondaire

Au printemps 2025, les directions prenaient la décision unilatérale et unanime d'annuler, d'interdire, la session d'examens 2026 au secondaire. Ce n'est qu'à la suite de la fixation d'un grief dénonçant l'absence de consultation prévue par la Loi sur l'instruction publique et par notre Entente locale, que les équipes du secondaire ont finalement été consultées tout au long de l'année.

En effet, des comités « d'experts » ou d'autres types de comité ont été mis en place, donnant droit à des consultations, des discussions et des échanges dans toutes les écoles concernées. Les résultats sont variables d'une école à l'autre, ce qui est normal, car vous devez répondre aux besoins de vos élèves. Il est clair que les balises du Régime pédagogiques doivent être respectées, les élèves doivent fréquenter l'école un minimum de 180 jours par année scolaire (article 16) et recevoir des services éducatifs durant un minimum de 25 heures par semaine (article 18). Les autres balises appartiennent à l'école et certaines directions se sont "gâtées" en imposant des balises restrictives et contraignantes.

Après la lecture de vos procès-verbaux et de vos suivis par courriel, nous devons

constater qu'il y a bien eu un processus de consultation dans vos milieux. Merci aux collègues qui m'ont transmis toute l'information tout au long du processus. Votre collaboration est essentielle afin d'avoir l'heure juste sur ce qui se passe dans vos milieux. Nous allons donc nous désister du grief. Même si les résultats ne sont pas à la hauteur de vos attentes, dans tous les milieux, des consultations ont eu lieu.

La suite maintenant, la session d'examens 2027...

En effet, dès la rentrée, vous devrez faire le bilan de votre fin d'année 2026 afin de prévoir la fin d'année 2027. Lorsqu'on change une pratique si bien ancrée dans les écoles, il est nécessaire de faire le bilan afin de voir si les changements apportés répondent réellement aux besoins des élèves et de s'ajuster pour la suite. Est-ce que le fait d'annuler la session d'examens a amené un réel taux de présence de 180 jours? Y a-t-il réellement eu moins d'absences que l'année précédente? Est-ce que les élèves réussissent mieux? Y a-t-il eu un impact sur les budgets de l'école?

Suite au verso



Session d'examens juin 2026 au secondaire (suite)

Les consultations à la suite de ce bilan auront certainement une incidence sur vos normes et modalités pour l'année 2027. consigné au procès-verbal du CPEE. Par la suite, le CPEE ou l'assemblée générale doit soumettre une nouvelle proposition.

Il ne faut pas oublier notre Entente locale qui stipule que « Les sessions d'examens ainsi que les règles de répartition des surveillances entre les enseignantes et les enseignants [...] » sont des objets de consultation du CPEE (clause 4-4.03 A)). Est-ce que le Ministère va modifier aussi son calendrier des épreuves et ses pratiques pour se conformer à cet avis? Rien ne laisse croire ça pour le moment.

La Loi sur l'instruction publique va encore plus loin à l'article 96.15 au paragraphe 4. C'est aussi inscrit dans l'Entente locale à la clause 4-4.03 C). Le CPEE ou l'assemblée générale soumet à l'approbation de la direction ses propositions dans les 30 jours suivant une demande au sujet des normes et modalités d'évaluation des apprentissages des élèves, dont le bulletin scolaire. Si la direction n'approuve pas la proposition, elle donne ses motifs par écrit, à moins que ceux-ci ne soient Ce sujet ne se termine donc pas avec la fin de l'année scolaire. Je vous invite aussi à en discuter avec vos collègues des autres écoles. Certaines écoles ont vraiment trouvé de bons arguments pédagogiques, ont fait preuve d'ouverture et des compromis ont été faits des deux côtés.

De grandes discussions et échanges auront encore lieu dans vos milieux.

Caroline Manseau

Paiement des journées de maladie monnayables

Le Centre de services scolaire procédera au paiement du solde des journées de maladie monnayables sur la paie du 25 juin prochain.

Veuillez noter qu'il pourrait y avoir une récupération monétaire pour les enseignants ayant utilisé des journées de maladie en fin d'année scolaire, si le Centre de services scolaire n'a pas eu le temps de traiter leur(s) absence(s) avant la clôture de la paie.

Rappelons que, selon la clause 6-9.06 de l'Entente locale : « [...] Les ajustements rendus nécessaires par la consolidation de jours monnayables s'effectuent sur l'une des trois premières paies de l'année. »

Cette année, cette récupération sera effectuée sur la paie du 3 septembre.

Mouvement de personnel et demandes de congés 2026-2027

Séance d'affectation Éducation des adultes (11-2.06) (pour les enseignants inscrits sur la liste de rappel)	11 juin 2026 à 16 h
2^e bassin d'affectation du CSSMV (5-3.17.13) Mutations volontaires Séance d'affectation de juin par Teams Séance d'affectation d'août en ligne (sur <i>Le Carrefour</i> du CSSMV)	19 juin 2026 pour tous les champs du secondaire 22 juin 2026 pour tous les champs du primaire Du 5 août au 6 août 2026 (affichage 24 h)
Bassin des E2	25 juin 2026 à 16 h
Séance d'affectation pour les enseignants sur la Liste de priorité A (tous les champs) (5-1.14.11)	3 juillet 2026 Par Teams
Séance d'affectation pour les enseignants sur la Liste de priorité B (tous les champs) (5-1.14.11)	6 juillet 2025 Par Teams
Opération Grand V	7 juillet 2026
1^{er} bassin d'affectation du CSSMV du champ 3120 enseignants réguliers seulement (5-3.17.10.5)	7 août 2026 (heure à confirmer) Par Teams
2^e bassin d'affectation du CSSMV du champ 3120 Mutations volontaires et Listes de priorité A et B	7 août 2026 (heure à confirmer) Par Teams
Séance d'affectation Éducation des adultes spécialité français langue seconde	13 août 2026 (heure à confirmer) Par Teams

Fermeture estivale des bureaux du Syndicat

Au cours de l'été, même les ressources syndicales ont besoin d'un moment de repos! Voici l'horaire en vigueur pour la période estivale 2026.

Jours fériés

Les mercredis 24 juin et 1^{er} juillet, les bureaux seront fermés en raison des jours fériés.

Vacances

Les bureaux de Salaberry-de-Valleyfield et de Saint-Hubert seront fermés du lundi 6 juillet au vendredi 7 août inclusivement.

Service téléphonique pendant la fermeture des bureaux

Les messages laissés sur la boîte vocale seront acheminés aux personnes concernées qui y répondront dès leur retour de vacances. Seuls les appels d'urgence seront retournés dans les plus brefs délais. Il en va de même pour la messagerie Facebook du Syndicat. À partir du lundi 10 août, les bureaux seront ouverts et le système téléphonique ainsi que la messagerie seront fonctionnels comme à l'habitude. Toutefois, considérant les vacances des personnes que vous tenterez de joindre, des délais plus longs peuvent être attendus.

Horaire d'été
Les 2 et 3 juillet ainsi que du 10 au 31 août, les bureaux seront ouverts du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h 30.

